



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 27 mars 14h15, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d allée Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT.

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, André LAITU, Jean RONSIN, Rémi PITRE, Teddy REGNIER, Jean-Claude BELINE, Georges DUMAS, Christian SORIEUX, Jean-Francis Richeux et Madame Emmanuelle ROUSSET

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Madame Marie-Edith MACE, Messieurs Yann SOULABAILLE, Patrick HERVIOU, Marcel LE MOAL

Pouvoir :

- de Madame Marie-Edith MACE à Monsieur Michel DEMOLDER
- de Monsieur Yann SOULABAILLE à Madame Emmanuelle ROUSSET
- de Monsieur Patrick HERVIOU à Monsieur Jean RONSIN
- de Monsieur Marcel LE MOAL à Monsieur BOIVENT

Assistaient également : Monsieur LERAY Payeur Départemental, Messieurs Antoine DECONCHY et Christian ISAMBERT, et Mme Véronique PERRATON du SMG Eau 35

**Secrétaire de séance** : Monsieur Antoine DECONCHY

**Secrétaire de séance Adjoint** : Monsieur André LAITU

**Nombre de Membres du Comité présents** : 11

**Nombre de Membres du Comité votants** : 15

Date de la convocation : le 18 mars 2025

**N°25/03-06 Modification des Statuts du SMG Eau 35**

## Comité syndical du 27 Mars 2025

### N°25/03-06 Modification des Statuts du SMG Eau 35

#### Rapport,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-20 et suivants ;

Vu la délibération N°19/12/05 du 10 décembre 2019 modifiant les statuts du SMG\_Eau35 et portant les conditions de modifications statutaires du SMG Eau 35,

Vu l'arrêté de la préfecture d'Ille et Vilaine en date du 28 février 2020, publiant ces nouveaux statuts,

Vu la délibération du 23 juin 2020 ajoutant la CCBR et le SIEFT en qualité adhérents

Vu la délibération du 5 octobre 2023 modifiant la liste des adhérents du SMG Eau 35

Vu la délibération n°24/10-05 du 3 octobre 2024 modifiant le financement du SMG Eau 35 et apportant des précisions sur la compétence du SMG Eau 35 sur l'Aqueduc Vilaine Atlantique et les autres « conduites d'intérêt départemental » dont il serait maître d'ouvrage : maîtrise d'ouvrage, exploitation, achat et ventes d'eau

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2025-02-10-00005 du 10 février 2025 portant modification des statuts du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau potable de l'Ille-et-Vilaine

Considérant la nécessité de clarifier les missions du SMG Eau 35 et ses modalités d'intervention,

Considérant que le projet de modification des statuts du SMG Eau 35 a fait l'objet de plusieurs réunions du bureau, du comité syndical et du comité de pilotage en 2023 et 2024, et qu'une consultation auprès des membres du SMG Eau 35 a eu lieu durant le mois de décembre 2024.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

#### 1°) VALIDER :

- Les clarifications sur les compétences du SMG Eau 35 : maintien des missions actuelles à l'échelle départementale ou locale
- L'ajout à l'Observatoire de l'Eau d'une mission de transparence des pratiques et des coûts des échanges d'eau potable entre les collectivités adhérentes [...]
- Le maintien des financements « qualité » via la signature de conventions avec les adhérents
- Des précisions sur la mise à disposition de service et l'assistance
- Des précisions sur le fonctionnement administratif du syndicat

- La fin de la possibilité pour le SMG Eau 35 d'effectuer de l'assistance technique auprès de collectivités non-membres
- La modification de la procédure de changement de statuts pour d'éventuelles révisions ultérieures : retour au droit commun des syndicats mixtes fermés

**2°) ADOPTER** la rédaction des nouveaux statuts en découlant

**Membres en exercice : 17**

**Présent : 11**

**Votants : 15**

**Exprimés : 15**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstentions : 1**

**Ces nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés**

Fait à Rennes, le 27 mars 2025

Le Secrétaire de Séance

Le Président,



Antoine DECONCHY



Joseph BOIVENT